



PLEINE FORM'

Le billet d'information des formations de Carnets de formation

Mars
2010

ÇA BOUGE POUR LES SENIORS

De nouvelles mesures en faveur de l'emploi des seniors

Pour favoriser le maintien dans l'emploi des seniors en entreprise, plusieurs dispositions sont mises en place depuis le 1^{er} janvier 2010 : un entretien professionnel obligatoire pour les plus de 45 ans et l'obligation d'un plan d'action relatif à l'emploi et au recrutement de ces aînés.

Pour encourager l'employabilité des seniors en entreprise, la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (1), propose **un entretien professionnel obligatoire** pour les salariés âgés de 45 ans et plus dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Cet entretien doit pouvoir fixer les conditions d'accès à un bilan d'étape ou bilan de compétences, voire toute action de professionnalisation et de formation. Le salarié concerné doit ainsi mieux connaître les évolutions possibles de sa carrière et disposer de toutes les informations utiles pour y réfléchir.

Seules les entreprises de plus de 50 salariés sont concernées

Au-delà de cette mesure, une nouvelle obligation vient de voir le jour depuis le 1^{er} janvier 2010 : **le plan d'action relatif à l'emploi des seniors en entreprise.**

En France, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 38 % alors qu'il est de 46 % dans l'Union Européenne. Face à ce constat le Gouvernement français décide de mettre un en place un ensemble de mesure en faveur de l'emploi de seniors.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les entreprises et groupes d'entreprises de plus de 50 salariés doivent avoir conclu un accord ou établi un plan d'action : recrutement des salariés âgés, anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, développement des compétences, accès à la formation, transmission des savoirs et des compétences, développement du tutorat... Dans le cas contraire, la nouvelle loi en vigueur prévoit une pénalité financière équivalente à 1 % de leur masse salariale.

Notre conseil :

Un plan d'action concret : la Formation, en proposant des sessions spécifiquement dédiées aux seniors en entreprise ; développement du tutorat, du transfert de connaissance, de la mise à jour des connaissances face aux NTIC etc.

+d'infos :

www.emploidesseniors.gouv.fr
www.carnetsdeformation.com

ZOOM SUR LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La nouvelle loi est adoptée

La nouvelle loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie est adoptée depuis le 14 octobre 2009 et dont voici les principales mesures.

La simplification du plan de formation

Le nombre de rubrique du plan de formation est réduit de trois à deux : les actions d'adaptation au poste de travail et celles du maintien dans l'emploi sont réalisées dans le cadre du temps de travail tandis que les actions de développement des compétences demeurent et peuvent être mises en œuvre hors du temps de travail.

La portabilité du D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

En cas de rupture de contrat de travail, le salarié peut bénéficier de son D.I.F. et pour cela deux possibilités se présentent à lui : bénéficier de cette mesure en tant que nouvel embauché dans une nouvelle entreprise ou en demandeur d'emploi. Dans le premier cas, le salarié bénéficie et utilise son D.I.F. cumulé au sein de la précédente entreprise employeur en accord avec la nouvelle entreprise. Dans le cas d'un demandeur d'emploi, le D.I.F. est pris en charge par l'O.P.C.A (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de l'ancien employeur. Cette prise en charge doit être décidée après accord avec le contact référent de Pôle Emploi.

A suivre... D'autres mesures restent à être précisées concernant le passeport orientation formation, le bilan professionnel et le C.I.F. (Congé Individuel de Formation).

En savoir plus : consultez le site www.agefos-pme.com

Carnets de formation - Marque de Link's

Une nouvelle approche de la formation

La formation est un enjeu important pour vous. Le plan de formation se prépare, il s'accompagne de l'élaboration du plan de formation D.I.F. (Droit Individuel de Formation).

Plus la formation est personnalisée, plus elle sera applicable et appliquée au sein de votre structure. C'est pour cela qu'il faut la choisir avec précaution.

Link's propose de l'ingénierie de formation applicable avec les sessions de Carnets de formation. Carnets de formation vous propose des parcours sur mesure avec le conseil et la personnalisation des modules de formation.



Le Magellan
7 rue Montespan
91024 Evry cedex
Tél. : 01.60.77.89.07
Fax : 01.69.47.60.70

SE FORMER AVEC PLAISIR ET
EFFICACITE

Retrouvez-nous sur
www.carnetsdeformation.com

CALENDRIER FORMATIONS

- **08 mars 2010** : L'anticipation et la gestion de la retraite
- **11-12 mars 2010** : L'affirmation de soi et Communication
- **23-24 mars 2010** : Excel - Niveau Initiation
- **30-31 mars 2010** : Excel - Niveau Perfectionnement
- **01-02 avril 2010** : La prise de parole en public
- **08-09 avril 2010** : La création et gestion d'un blog
- **08-09 avril 2010** : Les tableaux de bord financiers
- **22-23 avril 2010** : Le management au quotidien
- **26 avril 2010** : La gestion du temps et des priorités
- **27-28 avril 2010** : La gestion du stress
- **06-07 mai 2010** : Le plan de communication
- **11-12 mai 2010** : Les réseaux relationnels
- **27-28 mai 2010** : La conduite de réunion

Pour toute demande d'information, merci de nous contacter.